



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Résolutions du 26 avril 2010

A. Ordre du jour

1. Présentation des « Rapport de gestion social » et « Rapport de gestion consolidé » de l'exercice 2009
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2009
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Indemnités des administrateurs
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Dotation à la réserve d'actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan
10. Divers

B. Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire (Projet)

1. Présentation des « Rapport de gestion social » et « Rapport de gestion consolidé » de l'exercice 2009

- 1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion social et le rapport gestion consolidé relatifs à l'exercice 2009

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

- 2.1. Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2009

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2009

- 3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2009 qui clôturent avec un résultat de € 163,36 millions, la somme du bilan s'élevant à € 508,76 millions.

- 3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 qui affichent un bénéfice net de € 106,31 millions (part du groupe : € 106,30 millions; part des minoritaires : € 0,01 millions), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 769,53 millions.

4. Affectation du résultat

- 4.1. Le résultat de l'exercice après impôts de Luxempart S.A. s'élève à € 163,36 millions. En absence de résultat reporté, la somme de € 163,36 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (2.393.793 - 90.947 = 2.302.846 actions x € 6,20 avant division du titre)	14.277.645,20
Dotation au poste autres réserves	129.089.819,34
Au report à nouveau	20.000.000,00
Total	<hr/> 163.367.464,54

5. Nominations statutaires

5.1. Les mandats de tous les administrateurs ayant cours jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012, aucun mandat est à renouveler.

5.2. Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A. arrive à échéance le 26 avril 2010.

Proposition de décision : L'Assemblée nomme la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010.

6. Décharge à donner aux administrateurs

6.1. Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2009.

7. Indemnités des administrateurs

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2009, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.500 par membre.

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1. Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- le nombre maximal des actions à acquérir ne peut pas dépasser 500.000 actions avant division du titre;
- l'autorisation est valable à compter du 26 avril 2010 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2015;

<u>Avant division du titre</u>		<u>Après division du titre</u>	
prix minimum par action :	€ 10	prix minimum par action:	€ 1
prix maximum par action :	€ 600	prix maximum par action:	€ 60

Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

9. Dotation à la réserve d'actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan

9.1. Luxempart disposant de 90.947 actions propres, il est proposé d'augmenter la réserve spéciale de 1.825 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan en puisant dans les actions propres.

Proposition de décision :

L'Assemblée autorise la Société d'augmenter la réserve spéciale de 1.825 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan en puisant dans les actions propres.

10. Divers